

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ SECTEUR OUEST "CHEMIN DE SAINT MARTIN"

02. PÉRIMÈTRE

DOSSIER DE CREATION

Le plan périmétral de la ZAC détermine précisément les parcelles susceptibles d'être acquises en vue d'être équipées et cédées à des constructeurs pour la réalisation de l'opération. Les effets de la création de la ZAC s'appliqueront alors aux terrains situés à l'intérieur de ce périmètre.

Le périmètre opérationnel de la ZAC, secteur Ouest du « Chemin de Saint Martin », qui s'étend sur une superficie de 20,7 ha, a été déterminé à la suite de la définition des secteurs de développement de l'urbanisation identifiés dans le cadre d'une étude hydraulique réalisée en 2014 et retranscrit dans le Plan Local d'Urbanisme ainsi que des analyses liées à l'étude d'impact jointe au présent dossier après définition et choix d'un projet d'aménagement.

⇒ **Carte : Périmètre de la ZAC.**

